



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

ABSENCES MOTIVÉES

Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h10

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 200 – 2016

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016

No: 201 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de septembre 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Morin a donné des informations concernant le nouveau Rôle d'évaluation.

M. Morin a donné des informations et explications sur le nouveau bâtiment près du garage qui est pour ELPC, déploiement de l'Internet haute vitesse.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de septembre 2016, d'un total de 22 permis pour une valeur de 161 300 \$.

7.2 Ouverture, entretien et municipalisation de la rue du Piedmont

No: 202 – 2016

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet de développement immobilier « Les Boisés Ste-Marcelline » désirent faire la cession du lot 488-22 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Ambroise-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Piedmont est conforme au règlement municipal no.169-96 relatif à la construction des rues;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

D'ACCEPTER l'ouverture, l'entretien et la municipalisation de la rue du Piedmont portant le numéro de lot 488-22 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Ambroise-de-Kildare, d'une distance totale de 420 m et comprenant une virée de 73 m, jusqu'à la ligne d'Hydro-Québec, et d'entamer les procédures de cession de ladite rue, les frais de notaire étant à la charge des promoteurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Mise aux normes de la 3^e rue lac Léon – entente

No: 203 – 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a deux projets de développement immobilier dans le secteur de la 3^e rue lac Léon, dont les promoteurs sont Entreprise S. E. Morin inc. et ZED M3 MODULE CANADA LTD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et les deux promoteurs souhaitent que la portion existante de la 3^e rue lac Léon soit mise aux normes selon le règlement 169-96 Abrogeant le règlement numéro 149-94 et ses amendements relatif à la construction des rues et aux conditions d'acceptation des rues et établissant de nouvelles exigences relatives à l'ouverture et à l'aménagement des rues;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

DE MANDATER Gaétan Morin, maire, et Chantal Duval, directrice générale pour signer l'entente (en annexe) entre la Municipalité et les deux promoteurs (Entreprise S. E. Morin inc. et ZED M3 MODULE CANADA LTD) concernant la mise aux normes de la 3^e rue lac Léon à Ste-Marcelline-de-Kildare.

DE MANDATER Chantal Duval, directrice générale, a entamer les procédures pour la cession de la rue auprès des propriétaires concernés (Fontaine Bleu).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Financement de l'aménagement du parc de l'étang

No: 204 – 2016



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la résolution 152-2016 autorisait de financer les dépenses en lien avec l'aménagement du parc de l'étang pour un montant maximum de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, les coûts pour l'aménagement du parc de l'étang sont d'environ 8 800 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE FAIRE un transfert budgétaire de 2 000 \$ du surplus libre au surplus affecté environnement;

DE MODIFIER la résolution 152-2016 pour autoriser le financement en lien avec les dépenses engagées pour l'aménagement du parc de l'étang avec le surplus affecté environnement jusqu'à un maximum de 9 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Transferts budgétaires

No: 205 – 2016

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectués pour mieux refléter les réalités budgétaires au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition de transferts budgétaires à réaliser en septembre 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :**

D'AUTORISER les transferts budgétaires joints en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2016

No: 206 – 2016



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de septembre 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	septembre	201 082,55 \$
Salaires	septembre	28 822,88 \$
Mensuels	septembre	70 822,82 \$

TOTAL 300 728,25 \$

Représentés par les chèques C1600466 à C1600551, L1600104 à L1600117 et D1600432 à D1600488.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Tournée des conteurs en Matawinie

No: 207 – 2016

CONSIDÉRANT QU'un budget est alloué par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) à la MRC de Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est une tournée de conteurs en Matawinie à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cachet des conteurs est payé avec le budget alloué par le MCC;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes paient seulement les frais de déplacement des conteurs;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AUTORISER Chantal Duval, directrice générale, à signer l'entente entre la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et la MRC de Matawinie dans le cadre du projet de « Tournée de conteurs en Matawinie » 2017.

D'AUTORISER la dépense et le paiement des frais de déplacement des conteurs tel que stipulé dans l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Bourses pour le concours « Le Cœur en ART de Ste-Marcelline »

No: 208 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Festival des artisans a mis en œuvre un concours Le Cœur en ART de Ste-Marcelline pour recevoir des œuvres d'art dans le cadre du Festival des Artisans 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a déterminé les prix à remettre, soit 1 000 \$ pour le 1^{er} prix, 500 \$ pour le 2^e prix et un kiosque gratuit pour l'édition 2017 en guise de 3^e prix;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu les trois œuvres gagnantes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE PROCÉDER au paiement des montants de 1 000 \$ à Benoit Nadon pour le 1^{er} prix et de 500 \$ à Gisèle Garneau pour 2^e prix du concours Le Cœur en ART de Ste-Marcelline;

DE RÉSERVER un kiosque gratuit à Chantale Deschênes pour l'édition 2017 du Festival des artisans;

D'AFFECTER le montant total de 1 500 \$ au GL 02-702-91-690-03 (Achats trophées) et de financer ce montant avec le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

No: 209 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la Société canadienne de la Croix-Rouge une proposition de renouvellement d'entente de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la proposition d'entente et s'en déclare satisfait;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu:

D'AUTORISER Gaétan Morin, maire, et Chantal Duval, directrice générale, à signer l'entente entre la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés pour les périodes 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de 0,16 \$ per capita, de façon annuelle pour la période concernée par l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. TRAVAUX PUBLICS

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du RÈGLEMENT 390-2016 remplaçant le règlement 299-2007 Règles de contrôle et de suivi budgétaires

No : 210 - 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière tenue le 8 août 2016;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

**Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est unanimement résolu :**

D'ADOPTER le règlement 390-2016 remplaçant le règlement 299-2007 Règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du RÈGLEMENT 391-2016 Amendant le Règlement 260-2004 afin de majorer le Fonds de roulement à 370 000 \$

No : 211 - 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière tenue le 8 août 2016;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est unanimement résolu :**

DE MODIFIER le règlement 260-2004 afin de majorer le Fonds de roulement à 370 000 \$.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 ELPC – demande d'utilisation des lampadaires

No : 212 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a signé une entente avec ELPC pour le déploiement d'Internet haute vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de déploiement de l'Internet haute vitesse, l'entreprise ELPC a fait la demande à la Municipalité de pouvoir utiliser toutes les structures de lampadaires disponibles pour effectuer l'installation d'une borne sans fil de nouvelle génération;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'utilisation des lampadaires est d'augmenter la couverture du réseau Wave de ELPC;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'AUTORISER la firme ELPC à utiliser les structures de lampadaires appartenant à la Municipalité disponibles pour effectuer l'installation d'une borne sans fil de nouvelle génération.

DE DEMANDER à la firme ELPC de soumettre à Chantal Duval, directrice générale, la liste des lampadaires qu'elle souhaite utiliser pour approbation au préalable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Subvention – Comité de jumelage Ste-Marcelline – Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2016

No : 213 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Comité de jumelage Ste-Marcelline – Buisson de Cadouin a fait une demande de subvention de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER le versement de la subvention de 2 000 \$ au comité de jumelage Ste-Marcelline – Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2016 afin de soutenir la réception de la délégation Française prévu en février 2017 et d'appliquer la dépense au GL 02-701-91-691-06 (Jumelage Buissons de Cadouin).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Subvention – Place aux jeunes

No : 214 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi (CJE) Matawinie a fait une demande de subvention pour l'édition 2016-2017 de Place aux jeunes Matawinie;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 100 \$ au CJE Matawinie pour aider cet organisme dans l'organisation de l'édition 2016-2017 de Place aux jeunes Matawinie, d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.4 60^e anniversaire de la Municipalité – soirée du 15 octobre

No : 215 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le 60^e anniversaire de la Municipalité sera souligné le 15 octobre 2016 sous forme de cocktail dinatoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une résolution en juin 2016 (134-2016) pour réserver un montant de 7 000 \$ du surplus cumulé non affecté pour le 60^e anniversaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement requiert des dépenses supplémentaires;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'APPROUVER un montant supplémentaire de 10 000 \$ pour les dépenses en lien avec le 60^e anniversaire de la Municipalité, augmentant ainsi le montant disponible au GL 02-110-00-493-01 à 17 000 \$, et de financer cet événement avec le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.5 Fonds du Pacte rural 2015-2016 – demande d'aide financière

No: 216 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la somme de 32 009,68 \$ est disponible dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2015-2016 pour des projets réalisés sur le territoire de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat et l'installation d'un panneau d'affichage électronique, un projet au coût total de 24 216 \$;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

DE DEMANDER une aide financière de 19 373 \$, correspondant à 80 % du coût total estimé du projet, pour l'achat et l'installation d'un panneau d'affichage électronique dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2015-2016;

DE CONFIRMER la disponibilité de la somme de 4 843 \$ dans le GL 03-313-10-022-01 pour le projet d'achat et installation d'un panneau d'affichage électronique, correspondant à 20 % du coût du projet;

D'AUTORISER le M. Gaétan Morin, maire ainsi que Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente pour l'obtention des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.6 Panneau d'affichage électronique

No : 217 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention de la MRC de Matawinie dans le cadre du Pacte rural pour le projet *Panneau d'affichage électronique*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour le panneau d'affichage électronique :

Liberté Vision	21 668 \$ plus taxes
Enseignes JL inc. / Daktronics	24 200 \$ plus taxes
Agence Francyne Caron / Locavisuel	14 766 \$ plus taxes

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu : Réal Payette**

D'ACHETER le panneau d'affichage électronique auprès de l'Agence Francyne Caron / Locavisuel au coût de 14 766 \$ plus taxes, conditionnel à l'obtention de la subvention de la MRC de Matawinie dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2016

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 218 – 2016

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 45.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Anne-Marie Daher
Directrice générale
adjointe & secrétaire-
trésorière adjointe